

Commission des dynamiques territoriales  
Commission du Territoire d'action Sud  
Commission de l'autonomie de la  
personne et de la silver économie

**655 - Contrats Départementaux**

**Contrat Départemental - Proposition de  
financement et d'approbation du projet de  
convention partenariale pour la création de la  
Maison des Aînés et des aidants de Sélestat**

**Rapport n° CD/2019/006**

**Service Chef de file :**

I9-Unité territoriale d'action médico-sociale Sud

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, au moyen de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construit avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet de Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires:

- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public

Il a pour ambition de fédérer les professionnels, les partenaires et les élus afin de proposer une nouvelle offre de services innovante prenant en compte toutes les dimensions de l'avancée en âge (santé, culture, engagement citoyen...) et concourant à l'épanouissement de tous.

La Maison des Aînés et des Aidants, conformément au cahier des charges départemental approuvé en assemblée plénière du 4 avril 2019, a vocation à constituer un lieu d'accueil et d'orientation, d'accompagnement et de soutien à l'innovation.

Le présent rapport propose à l'Assemblée départementale d'attribuer une subvention totale de 150 000 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et du dispositif départemental en faveur des locaux mis à disposition par une collectivité pour y héberger des services du Département, ainsi que d'approuver les termes de la convention partenariale, de la convention financière, de la convention de fonctionnement et de la convention d'occupation des locaux pour la création d'une Maison des Aînés et des Aidants à Sélestat.

---

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique et territoires d'avenir pour leurs habitants.

L'enjeu commun est l'alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour de projets fédérateurs. Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Ville de Sélestat a approuvé le contrat départemental de développement, territorial et humain du Territoire d'Action Sud le 31 mai 2018.

### **Contexte**

L'adaptation du territoire à l'avancée en âge et l'accompagnement de la perte d'autonomie sont des enjeux de société et des défis à relever pour l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou privés.

En 2021, dans le département du Bas-Rhin les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants. Sur le territoire Sud, les plus de 60 ans représentent 23% de la population et en 2042, ils représenteront près d'un tiers de la population (environ 96 000 personnes). Par ailleurs, 6,1% de la population bas-rhinoise est actuellement en situation de handicap.

Les seniors et les personnes en perte d'autonomie ont des attentes grandissantes en termes de qualité de vie, notamment en matière d'accès à la culture, aux loisirs, aux activités physiques, au logement, à la santé...

Les projets de Maison des aînés font ainsi partie du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023, présenté à l'approbation de l'Assemblée le 4 avril 2019.

La Ville de Sélestat s'est engagée depuis 2016 dans la démarche « Ville Amie des Aînés ». Le défi du vieillissement a fait apparaître la nécessité de porter la démarche sur un périmètre dépassant la Ville de Sélestat, qui serait celui de l'Alsace Centrale.

Le projet de création de la Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat est ainsi né de la volonté conjointe de la Ville de Sélestat et du Département de porter une démarche novatrice en matière d'accompagnement et d'offre de services en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap.

Le projet s'inscrit dans un environnement comprenant de nombreux acteurs locaux, Communes et intercommunalités, Centres communaux d'Action Sociale, Plateforme de Répit, Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale, Association Générale des Familles, EHPAD, Résidence Autonomie, Résidences Seniors, Services de soins à domicile, Services d'accompagnement à la vie sociale, structures à destination des Personnes en situation de Handicap, MAIA, Plateforme Territoriale d'Appui, Centre hospitalier,...

Leur implication et leur expertise constituent une force pour le territoire, la coordination de leurs actions est toutefois à renforcer afin d'apporter des réponses toujours mieux adaptées aux enjeux sociétaux du territoire.

Ainsi, la volonté du Département, réaffirmée à travers le schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023, de la Ville de Sélestat et du CCAS de Sélestat est de porter le projet de la Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat dont le périmètre d'action serait celui des Communautés de Communes de Sélestat, de la Vallée de Villé et du Ried de Marckolsheim, afin de développer une méthode de travail collaborative plus efficace, répondant aux défis qui s'adressent à eux.

Le projet de Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires:

- Adapter le territoire à l'avancée en âge,
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public.

Les objectifs opérationnels sont :

- Faire du territoire un espace bienveillant pour les seniors et les personnes en situation de handicap de tous âges,
- Promouvoir des solutions innovantes au service des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants.

### **Le projet de Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat**

L'ambition de la Maison des Aînés et des Aidants est de porter une nouvelle approche multi-partenariale coordonnée, transversale et globale mobilisant l'ensemble des forces vives locales pour co-construire **une offre de services innovante en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap** autour des axes opérationnels suivants :

- Renforcer et coordonner l'information, l'accueil et l'accompagnement de proximité,
- Faire évoluer l'offre sur le territoire (loisirs, activité physique, habitat, culture, tourisme, santé ...) et garantir le maillage local,
- Proposer un lieu ressource et d'expérimentations pour l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, institutions, associations, porteurs de projets).

Le projet est co-porté par le Département, la Ville de Sélestat et le CCAS de Sélestat et réunit une dizaine de partenaires institutionnels et associatifs à ce jour : Communautés de communes de Sélestat, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé, Association Générale des Familles, Résidence seniors et EHPAD du territoire, MAIA - Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie - , Plateforme Territoriale d'Appui, Plateforme de Répit RIVAGE, Union Régionale des Professionnels de Santé - URPS -, Info Habitat....

L'objectif est de continuer de tisser le réseau territorial incluant tous les acteurs professionnels et associatifs intervenant auprès du public dans les domaines de la santé et de la vie quotidienne (club seniors, médiathèques, centres culturels).

**Le projet comporte également une dimension immobilière**, liée au choix du bâtiment situé 16 b/c place du marché aux Choux à Sélestat, qui nécessite des travaux de rénovation et d'adaptation en amont de l'ouverture au public, dont le montant s'élève à 300 000 euros HT et pour lequel la Ville de Sélestat sollicite une contribution financière du Département au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et du dispositif départemental en faveur des locaux mis à disposition par une collectivité pour y héberger des services du Département.

Ce bâtiment sera occupé par :

- 7,7 ETP du Département en résidence administrative (UTAMS, MAIA) ainsi que par des Travailleurs Sociaux Autonomie qui y assureront des permanences
- 2 ETP du CCAS de Sélestat en résidence administrative
- 2,5 ETP de la plateforme de répit RIVAGE en résidence administrative,
- 0,2 ETP de la plateforme d'appui aux généralistes (PRAG),

Des permanences d'autres partenaires du champ de l'autonomie se tiendront également au sein de la Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de :

- la contribution du Département pour la rénovation et l'adaptation des locaux de la Maison des Aînés et des Aidants (coût total 300 000 €) comme suit : 40% au titre du dispositif départemental en faveur des locaux mis à disposition par

une collectivité pour y héberger des services du Département ; 10% au titre Fonds d'Attractivité et de Développement ; soit un montant de 150 000 €, et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière joints en annexes au présent rapport ;

- d'approuver les termes du projet de convention d'occupation des locaux, jointe en annexe au présent rapport. Il est notamment proposé que la Ville de Sélestat mette à disposition au Département à titre gracieux les locaux de la Maison des Aînés et des Aidants conformément à la convention d'occupation, le rez-de-chaussée et le 2ème étage du bâtiment situé 16b et 16c place du Marché aux Choux, sur une période de 7 ans ;
- la participation du Département aux charges liées à l'occupation du bâtiment, respectivement à hauteur de 72% en cohérence avec l'occupation des surfaces par les équipes du Département du Bas-Rhin ;
- d'approuver les termes du projet de convention de fonctionnement, joint en annexe au présent rapport, précisant, notamment :
  - o la contribution du Département au budget d'animation de la Maison des Aînés et des Aidants, qui serait définie annuellement,
  - o la mise à disposition du matériel informatique de l'accueil et de deux imprimantes mutualisée entre les occupants du bâtiment, du système d'information partagé « e-parcours » et d'un outil Sharepoint permettant le partage interne d'informations,
  - o L'installation en résidence administrative de 7,7 ETP du Département (MAIA, Conseillère Territoriale Autonomie, travailleurs sociaux autonomie et secrétaire autonomie, travailleurs sociaux de secteur).

La commission territoriale Sud réunie le 4 mars 2019 a rendu un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds de développement et d'attractivité, et a confirmé la proposition portant sur la contribution du Département pour la rénovation et l'adaptation des locaux de la Maison des Aînés qui s'établirait comme suit :

- 40% au titre du dispositif départemental en faveur des locaux mis à disposition par une collectivité pour y héberger des services du Département ;
- 10% au titre Fonds d'Attractivité et de Développement ;

Soit un montant total de 150 000 €.

Les annexes jointes à ce rapport sont les suivantes :

- Le projet de convention de partenariat pour la Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat,
- La convention financière bilatérale entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat,
- La convention d'occupation entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat,
- La convention de fonctionnement pour la Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	40 818 843,00 €	150 000,00 €

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
DSIINV 2018/1	R 2019-2021 DSI INVESTISSEMENT	3 000 000,00 €	1 726 441,83 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé matérialisée par le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le projet de développement et d'attractivité de Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat, détaillé dans le présent rapport.*

*- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet comme suit :*

*\* soutien à l'innovation et à la conduite de projet*

*\* mise en place d'un plan d'actions co-construites porté par la Maison des Aînés et des Aidants sur le périmètre des Communautés de communes de Sélestat, du Ried de Marckolsheim et de la Vallée de Villé*

*\* mise à disposition du matériel informatique de l'accueil, du système d'information partagé « e-parcours » permettant l'accès à une rubrique « accueil orientation - Maison des Aînés », d'un outil sharepoint (Licence E) permettant le partage interne d'information, ainsi que du matériel de reprographie (imprimante mutualisée entre les différents partenaires) pour une valeur de 6000 € ;*

*- décide d'attribuer une contribution de financière de 150 000 € à la Ville de Sélestat pour le projet de Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat au titre du dispositif départemental en faveur des locaux mis à disposition par une collectivité pour y héberger des services du Département et au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*

*- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de développement et d'attractivité de la Maison des Aînés et des Aidants et la convention financière joint en annexe à la présente délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention de fonctionnement pour la Maison des Aînés et des Aidants de Sélestat jointe en annexe joint en annexe à la présente délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention d'occupation entre le Conseil Départemental et la Ville de Sélestat jointe en annexe joint en annexe à la présente délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière entre le Conseil Départemental et la Ville de Sélestat joint en annexe à la présente délibération ;*

*- autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat de la Maison des Aînés et des Aidants, la convention financière, la convention d'occupation ainsi que la convention de fonctionnement.*

Strasbourg, le 22/03/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY